Programme alsacien de Vérification de l'Audition des Nouveau-Nés (PAVANN)

PHASE 0

Professionnel de santé

Information des parents avant et après la naissance
Remise du dépliant

T1, T2 — PHASE 1

Enfants nés en Alsace

- Maison de naissance
- A domicile : programmé
- A domicile : non programmé → Transfert → Dans une maternité

"Phase 1 de rattrapage" organisé par sage-femme libérale

Professionnel de la santé → Vérification de l'audition OEA ou PEAA bilatérale et unilatérale test et retest si nécessaire

>24h de la naissance (PEAA) et 36h (OEA)

TEST PHASE 1 = C/NC OU NC/C OU NC/NC

Si test différé après l'envoi du carton Guthrie

- Envoi fiche de liaison 1 de la PHASE 1 réalisé au réseau alsacien à **m.fessel@naitreenalsace.fr**

C : concluant, **NC** : non concluant

Si test C/C : sortie du PAVANN

Si test C/NC ou NC/C ou NC/NC au T2 :

- Recherche CMV urinaire
- Sortie de la maternité après contact famille/pédiatre
- Organisation rendez-vous **PHASE 2** (RDV entre 2 à 4 semaines après la sortie de la maternité)
- Signalement par mail au réseau à **m.fessel@naitreenalsace.fr**

T3 — PHASE 2

Pédiatre ou ORL inscrit en Phase 2 → Contrôle de l'audition sur les 2 oreilles. 1 test par OEA ou PEAA

2 à 4 semaines après la sortie

TEST PHASE 2 = C/NC OU NC/C OU NC/NC

Si test C/C : sortie du PAVANN

Si test C/NC ou NC/C ou NC/NC :

- organiser RDV **PHASE 3** (dans les 2 à 3 semaines)
- Envoi fiche de liaison Phase 3 (réseau et ORL Phase 3)

PHASE 3

ORL identifié en Phase 3 → Réalisation d'un bilan auditif PEA seuils/diagnostique

3e mois

Normo-entendant :

- Sortie du PAVANN + information au réseau du résultat de l'audition de la PHASE 3

Enfant sourd :

- Mise en place du suivi